

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

HORIZON ASTRONOMIE

SORTIR DES CROYANCES ET ALLER VERS LA CONNAISSANCE

P5 À 8

Photo Alexis Giacomoni • Horizon Astronomie

Région du cœur de la Voie lactée

1,75€



LINGUA
CARACTÈRES SPÉCIFIQUES
DU LATIN DE CORSE
P18

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P17
CULTURE P 20 • AGENDA P21
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

KANAKY

L'ACCIDENT BÊTE:
JE NETTOYAIS MON BRIQUET
DANS LA POUDRIÈRE ET
LE FEU EST PARTI TOUT SEUL



SCIENCE

HORIZON ASTRONOMIE**SORTIR DES CROYANCES ET****ALLER VERS LA CONNAISSANCE P5 À 8**

OPINIONS

DETTI È FATTI

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**CULTURE **MISSAGHJU, CORSE ET LIBAN UNISSENT LEURS VOIX**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47

jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milletiri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS**Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97

icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Fiara accesa o spinta ?

Tamantu evenimentu! A Corsica hè stata parcorsa marti da a fiara olimpica pà i ghjochi di Parighji 2024. Un mumentu chì era aspittatu assai, à senta à certi, pà metta in valori a nostra isula, i nostri spurtivi, i nostri associ è ancu calchi anonimu. D'Aiacciu à Bavedda, passendu pà Zonza, Portivechju, Corti, L'Isula, Campana, Pedicroce, Furiani è Bastia, u parcorsu hè statu piuttosto scemu in una sola piccula ghjurnata. Aldilà di quant'ella hè custata sta carnavalata in termini d'organizzazioni glubali à i puteri publichi, ciò chì ci voli à ritena sò i disturbi patuti da a pupulazioni. In Aiacciu par asempiu, a circulations hè stata pruibita in ogni locu di u passaghju di a fiara guasgi tutta a matinata, mentri chì i vitturi ùn si pudiani più garà dipoi u ghjornu nanzu, è ancu dipoi a dumenica nant'à purzioni spicifichi. In una cità induv'elli si multiplicheghjani i travaghji – basta à mintuvà quilli di a piazza di u Diamanti – hè stata una campa. À pocu pressu milli piazzu di staziunamentu sò stati cacciati. I ciucciaghji, i scoli, i culleghji è i licei sò stati chjosi a mani. Un capatoghju tamantu pà certi parenti chì, senza suluzioni pà tena i so fighjoli, sò stati ubligati à piglià un ghjornu di riposu o una meza ghjurnata pà stassini in casa. Listessu affari pà Bastia, ma stavolta soprattuttu da u principiu di u dopu meziornu fin'è u principiu di sirata. Ci sò chì diciarani chì ci n'hè chì ùn sò mai cuntenti, sempri pronti à fà u musu pà ùn si o pà un nò è chì s'è a fiara ùn era micca passata pà a Corsica, si sariani lagnati listessu. Altri parsoni pinsarani dinò ch'ellu si pò fà un sforzu un ghjornu solu è chì eventi cusi ùn accadini micca di manera regulari. Da un'antra banda, fà viaghjà sta fiara in tutti sti cumuni grazia à trè cunvogli hà raprisintatu soca una spesa di CO₂ impurtanti. È allora? I più accaniti vi rispundarani chì guasgi nimu ùn cerca a roghna à grattà pà i centrali eletrichi è i battelli di crucera... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Alors qu'un nouvel enfant est apparu dans la famille des néologismes, son cercle de famille putatif n'a pas applaudi à grands cris. Le bambin, un mot-valise, a surgi à point nommé pour tenter d'expliquer les errances d'une fonctionnaire corrompue qui a eu l'infortune d'être mutée en Corse, où elle aurait entamé une mue irrésistible. La malheureuse se serait ainsi, dit-elle, «corsicalisée». Comprendre par là qu'elle aurait développé un tel attachement à la Corse et à sa «culture» qu'elle se serait «corsisée» de manière radicale, au point de se rendre complice d'un double assassinat, perpétré le 5 décembre 2017 à l'aéroport de Bastia-Poretta, sur fond de règlement de comptes dans le milieu du grand banditisme. Poursuivie pour assassinat en bande organisée, Cathy Chatelain, gardienne de prison à Borgo au moment des faits, comparait dans le cadre du procès qui s'est ouvert à Aix-en-Provence le 6 mai et devrait durer deux mois. Sous d'autres latitudes, on aurait parlé d'une grosse erreur de casting et soulevé de légitimes interrogations sur le sérieux et la rigueur qui peuvent présider au recrutement de certains matons; entre ceux qui laissent un détenu en étrangler un autre sans remuer une oreille et celle qui désigne deux cibles à un porte-flingue et se propose pour empoisonner le café d'un détenu, ça commence à faire lourd. Mais les faits sont survenus en Corse où on a vu une magistrate et des préfets suspectés de s'être laissés aller à des «indélicatesses», parfois avant même de mettre un pied dans l'île... mais puisqu'ils y ont exercé, il y a forcément un lien! À croire qu'il y a quelque chose de particulièrement corrosif dans l'air qui vient à bout de la probité d'airain des fonctionnaires venus de l'Hexagone. Tant et si bien qu'un des experts qui ont interrogé l'accusée (et exclu une pathologie mentale) évoque un «travail à long terme de déradicalisation», parlant même de «décorsicalisation». Allons bon. Par ailleurs, le terme «corsicalisée» ayant eu du succès auprès des médias, on peut craindre de voir l'enfant promis à une belle carrière. Dans la presse mais aussi qui sait, à l'école: «Si Kévin a frappé son camarade, c'est parce qu'hier on a regardé l'enquête corse. Depuis, le pauvre est tout corsicalisé». On parie? ■ Elisabeth MILLELIRI

Le Monde @lemondefr · 14h
 Au procès de la vendetta de Bastia-Poretta, une surveillante pénitentiaire « corsicalisée » lemonde.fr/societe/articl...

Umani @Umani_2B · 17 mai 2021
 En réponse à @vlazard et @vincentmonnierO
 Moi je suis scotché de lire ce terme que je ne connaissais pas !
 " corsicalisée" 😞

Violette Lazard @vlazard
 Lisez le papier vous verrez, le barbarisme "corsicalisée" n'est pas de moi, c'est une citation des réponses faites par cette gardienne aux experts psychiatre/psychologue

Sébastien Ottavi @SebastienOttavi · 16 mai 2021
 Oui, j'ai vu. J'espère que le néologisme ne restera pas. Et pas plus le concept, qui essentialise les uns (nous en l'occurrence) et exonère les autres.

Violette Lazard @vlazard
 « Je suis une tueuse » : les derniers mystères de Cathy, la matonne
 « corsicalisée » nouvelobs.com/justice/202105... via @LObs

cia richard @richard_cia · 5h
 Ça y est, tous les torchons français vont reprendre la terminologie bullshit

sixtine_38 @sixtine_38 · 6h
 C'est assez généralisé chez ces gens là... Lrs ancêtres imaginaires, lrs pseudo sur les RS. Ls plaques 2A/2B, les "nous les Corses on..."

Sébastien Ottavi @SebastienOttavi · 5h
 C'est une bonne situation, ça, corsicalisé ?

Barbastella Vesperi @ABarbastella
 Ça ouvre en tout cas de belles perspectives de carrière : juge d'instruction, préfet...

kissing pigs @kissingpigs · 55 min
 C'est comme radicalisée mais pour la Corse. Aura t on bientôt des cellules de « decorsicalisation »???

sixtine_38 @sixtine_38 · 18 min
 Elle aurait craqué de la même façon à Bois-d'Arcy, aux Beaumettes... ils auraient parlé de fragilité psychique et d'une erreur de recrutement de la pénitentiaire !...Personne n'en parle de ça ? 😞

HUMEUR

L'été de tous les records

A lors que les températures commencent doucement à se diriger vers les premières chaleurs de l'année 2024, une étude d'une équipe de chercheurs publiée par la revue *Nature* ce 14 mai annonce que «2023 a représenté l'été le plus chaud dans l'hémisphère nord extra-tropical sur les dernières 2 000 années». «Ce n'est pas une surprise», a déploré auprès de l'AFP Jan Esper, auteur principal de l'étude et professeur de climatologie à l'université Gutenberg de Mayence en Allemagne. *C'est seulement la continuation de ce que nous avons commencé en relâchant des gaz à effet de serre.* Pour arriver à cette conclusion, l'équipe de Jan Esper a utilisé une technique un peu spéciale: le comptage des cernes des arbres qui viennent donner des informations précieuses à la fois sur leur âge mais aussi sur leurs conditions de pousse. Ainsi, grâce à des données récoltées sur des milliers d'arbres issus de neuf sites répartis dans les zones tempérées de l'hémisphère nord, les chercheurs ont pu estimer la température de chaque été depuis 2000 ans et ont observé que l'été 2023 a été de 2,07 °C plus chaud que la moyenne. Une différence très alarmante. Dans un communiqué, les auteurs de l'étude s'alertent d'ailleurs: «Ces estimations démontrent la nature inégalée du réchauffement actuel et la nécessité de prendre des mesures urgentes pour réduire les émissions de carbone». Il y a quelques semaines, en travaillant sur ses données, Météo France avait placé 2023 deuxième au classement des années les plus chaudes depuis le début du xx^e siècle en France. Selon le bilan annuel du programme européen Copernicus, 2023 a même été, de loin, l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde. Et 2024 promet déjà d'être pire. Canicules extrêmes, violentes tempêtes, mégafeux... Jusqu'où les phénomènes attestant de l'accélération inquiétante du réchauffement climatique devront-ils aller pour que les dirigeants prennent en compte les dangers qu'encourent la planète et ses habitants et agissent enfin concrètement? Avant qu'il ne soit trop tard... ■ Manon PERELLI

HORIZON ASTRONOMIE

SORTIR DES CROYANCES ET ALLER VERS LA CONNAISSANCE



Photo Alexis Giacomoni • Horizon Astronomie

Beaucoup d'entre nous guettent régulièrement le passage de l'ISS au dessus de nos têtes. Ou se sont récriés devant les récentes aurores boréales. Le ciel nous fait rêver et nous inquiète aussi parfois. Il est vrai que s'il nous est familier, nous ne le connaissons pourtant que très imparfaitement. Et puis il y a tout ce que nous croyons savoir, via des canaux d'information qui ne sont pas toujours des plus fiables. Alors, il arrive qu'on doute, qu'on suspecte quelque phénomène menaçant ou pas très net, quelque tromperie ou qu'au contraire on gobe de jolies histoires qui ne sont justement que des histoires. Épris d'astronomie depuis son plus jeune âge, Alexis Giacomoni est devenu médiateur scientifique et a fondé Horizon Astronomie. Pour « réconcilier » le grand public avec le savoir, de façon active, participative voire ludique et inviter non pas à croire au ciel mais à bien mieux le connaître.

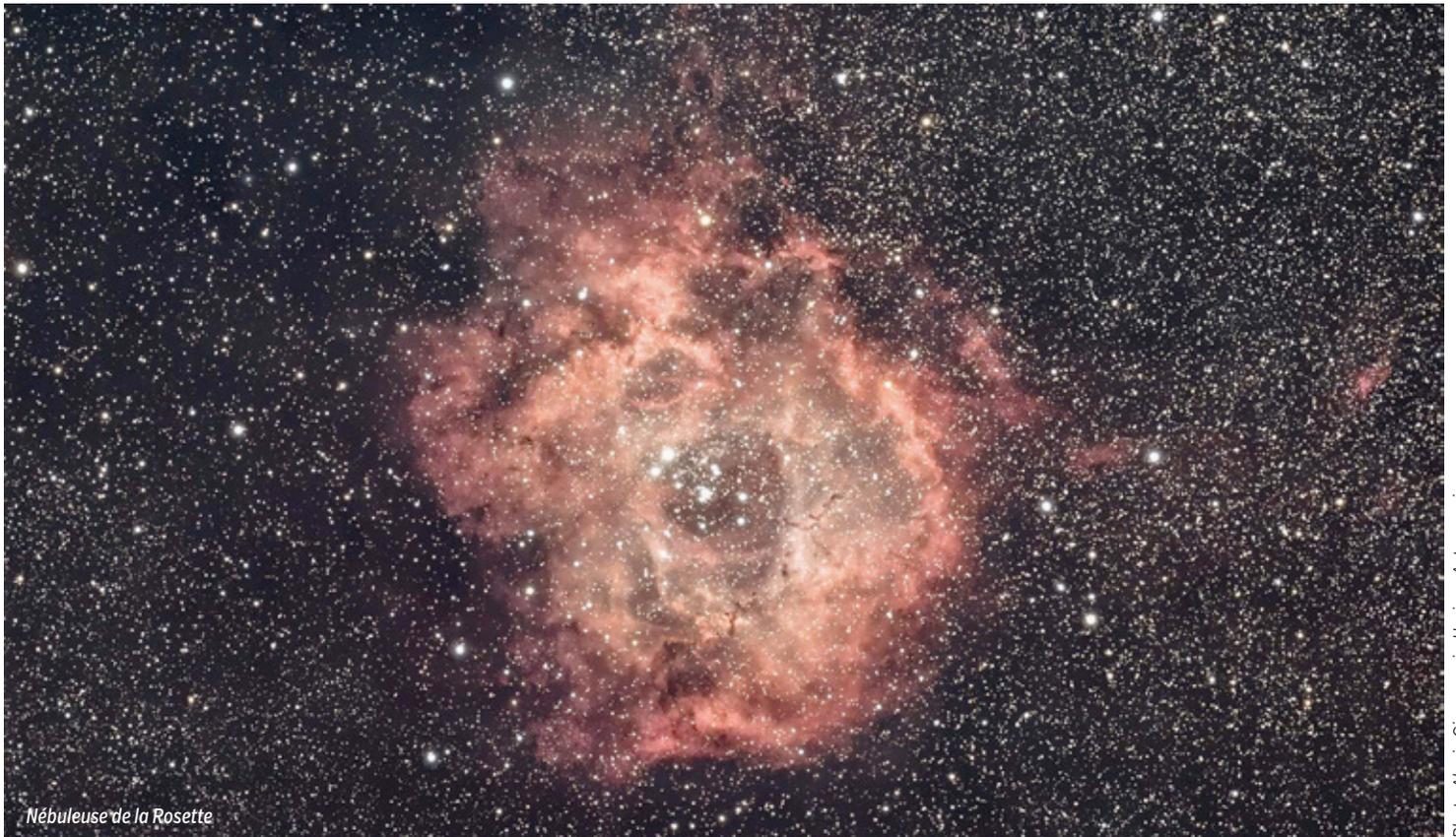


« J'ai fait un peu de vulgarisation scientifique, mais ça me laissait un sentiment d'inachevé : on fournit des explications, des informations plus accessibles, et puis les gens rentrent chez eux et bien souvent oublient ce qu'on a pu leur dire ou n'en retiennent qu'une partie. La médiation va plus loin, elle débouche sur des activités concrètes comme des observations, de l'astrophotographie. Ou encore de la radioastronomie. »

Photo ICN • EP

Alexis Giacomoni avait 7 ans lorsqu'il a commencé à s'intéresser à l'astronomie. *« Je l'ai découverte parce qu'il y avait déjà des passionnés autour de moi, dont ma sœur qui avait alors 14 ans ; elle fréquentait un club d'astronomie et m'y avait amené. Et puis nous habitons un endroit d'où on voyait très bien le ciel. Ça a commencé à me titiller. C'était au départ de la curiosité enfantine, par exemple, pourquoi on appelle cette constellation la Grande Ourse ? »* Les réponses qu'il obtenait, loin de l'inciter à s'en contenter définitivement et à reporter son intérêt sur tout autre chose, ont conduit à plus de curiosité encore, à des questions plus pointues, nourries par de premiers acquis et, de fil en aiguille, à la construction d'un savoir. Bien évidemment, lorsque l'émission télévisée *Nuit des étoiles filantes* (qui deviendra par la suite *Les nuits des étoiles*) voit le jour en 1991, il la suit d'autant plus assidument qu'il est *« ébloui par la capacité de partage »* de l'astrophysicien Hubert Reeves. Aussi, dès l'âge de 14 ans, Alexis assure des animations pour le grand public ou les scolaires. Il s'intéresse par ailleurs aux travaux du physicien théoricien et cosmologue Stephen Hawking ; de l'astrophysicien et cosmologue Marc Lachièze-Rey. Ou encore du physicien et philosophe des sciences Étienne Klein, que le grand public a surtout découvert à l'occasion d'un magnifique canular sur Twitter en 2022, avec la diffusion de la photo d'une tranche de chorizo présentée comme étant une vue de l'étoile Proxima du Centaure prise grâce au télescope spatial James Webb, le but du scientifique étant d'inciter à ne pas prendre toute affirmation ou tout argument d'autorité pour argent comptant ; beaucoup s'y sont pourtant laissé prendre, y com-

pris des journalistes. Autant de « pointures » qu'Alexis aura l'occasion de croiser pour certains d'entre eux à l'occasion de rencontres organisées à Ajaccio au Lazaret Ollandini. Il aura même le petit privilège de s'entretenir avec Hubert Reeves qui effectuait auparavant une courte visite, lors d'une soirée d'observation. La passion étant devenue une vocation, à partir de 2011, Alexis Giacomoni va peu à peu faire son métier de la médiation astronomique, et créer en 2014 son entreprise, Horizon Astronomie. Il tient beaucoup à cette notion de médiation qui va bien au-delà de la vulgarisation. *« J'ai fait un peu de vulgarisation scientifique, mais ça me laissait un sentiment d'inachevé : on fournit des explications, des informations plus accessibles, et puis les gens rentrent chez eux et bien souvent oublient ce qu'on a pu leur dire ou n'en retiennent qu'une partie. La médiation va plus loin, elle débouche sur des activités concrètes comme des observations, de l'astrophotographie. Ou encore de la radioastronomie, qu'on connaît surtout au travers du film Contact, avec Jodie Foster. Mais là, il ne s'agit pas d'écouter les étoiles pour entrer en contact avec des extra-terrestres : on capte les ondes radio émises par des astres, ce qui permet de capter des choses que les télescopes visuels ne permettent pas de capter et ainsi de reconstituer une image. Ça permet aussi de détecter des étoiles filantes qui, au moment de leur entrée de l'atmosphère, « émettent » un signal en interagissant avec les ondes radio terrestres. On peut ainsi faire du comptage d'étoiles filantes. J'en proposerai sans doute un peu cet été. »* Par ailleurs, le médiateur est là pour réconcilier deux parties, en l'occurrence le grand public et la science. Et selon Alexis, c'est aujourd'hui absolument



Nébuleuse de la Rosette

Photo Alexis Giacomoni • Horizon Astronomie

« On le voit notamment au travers des réseaux sociaux: il y a d'un côté ceux qui défendent la science et ceux qui la dégomment ou la remettent fortement en question. C'est ou blanc ou noir. »

nécessaire. « On le voit notamment au travers des réseaux sociaux: il y a d'un côté ceux qui défendent la science et ceux qui la dégomment ou la remettent fortement en question. C'est ou blanc ou noir. On rencontre donc énormément de gens qui viennent avec des a priori ou des doutes. Sur le fait que l'homme a bien marché sur la Lune, bien sûr, mais on a aussi des questions un peu déconcertantes comme « et comment se fait-il qu'on puisse voir la Lune qui est à plusieurs centaines de milliers de kilomètres de la Terre alors que l'œil humain ne peut voir qu'à quelques kilomètres? » Il y a aussi des non-événements astronomiques qui font le buzz, comme les fameuses « super-lunes » qui n'ont en réalité rien de « super », il y a seulement une pleine lune qui se produit au moment où la Lune, qui décrit une orbite autour de la Terre, est au plus près de celle-ci. Il faut également, aussi, parfois, démentir des idées reçues ou des clichés. Par exemple, celui sur les étoiles mortes dont on perçoit encore la lumière lorsqu'on observe le ciel à l'œil nu. On a entendu ça très souvent dans des films, des séries, ou on l'a lu dans des romans, des BD. C'est une jolie idée. Sauf que non! Il y a toutes les chances pour que les étoiles soient encore bien vivantes. Car s'il y a bien des étoiles mortes et s'il y a bien un décalage de mille ans entre le moment où ces étoiles émettent leur lumière et celui où vous percevez cette lumière, mille ans, c'est bien peu de chose dans la vie d'une étoile. Donc je passe un temps certain à dire « non, ça c'est faux » et bien sûr à expliquer pourquoi. Mais plus qu'expliquer, il faut raccrocher les wagons, en impliquant les gens dans des activités, des projets. »

Pour ce faire, Alexis propose -en Corse mais aussi dans la région d'Avignon, au Parc du Cosmos- des ateliers, des animations, des initiations au télescope... Il intervient aussi bien en milieu scolaire qu'à l'occasion d'événements tels que la Fête de la science ou encore dans le cadre d'expositions organisées par la Casa di e scienze à Bastia. « Ces dernières années, la jeunesse a, de ce que je peux observer, un peu perdu le goût scientifique. En revanche, elle est de plus en plus en attente d'activités, d'animations. La médiation peut donc être une porte d'entrée pour les intéresser à la science. Et lorsque j'interviens dans des classes, en général, les enseignants sont ravis, car j'aborde souvent des sujets qui ne figurent pas ou plus dans leurs programmes. » Cela dit, précise-t-il en souriant, il lui faut parfois revenir sur des fondamentaux, ou du moins sur ce qui, dans sa jeunesse, faisait partie des fondamentaux. « Lorsque je demande: « où se lève le soleil? » on me répond le plus souvent « juste devant ma chambre! » De même, pour expliquer les éclipses, il faut d'abord rendre compréhensibles les phases de la Lune. Ce qui est paradoxal, c'est que beaucoup d'enfants, qui ont parfois besoin d'un certain temps pour intégrer des choses assez simples, vont se passionner pour des questions très complexes qui touchent même à l'astrophysique. Beaucoup sont par exemple fascinés par les trous noirs. Si par hasard, à l'observation au télescope, ils aperçoivent une forme sombre, c'est qu'ils viennent de voir un trou noir! Je suis bien obligé de les décevoir en expliquant qu'un trou noir, justement, on ne peut pas le voir... mais qu'il existe pourtant. » Mais le public auquel s'adresse Horizon Astronomie ne cible pas que les enfants et les adolescents. « Le public adulte



Aurore boréale du 10 mai 2024

Photo Alexis Giacomoni • Horizon Astronomie

«Certains s'en étonnent parfois, pourtant, s'intéresser à ce qui se passe dans le ciel, dans notre système solaire et au delà, ça implique de s'intéresser à notre Terre et à ce qui s'y passe.»

a des motivations différentes, de nature plus rêveuse, poétique. C'est davantage la beauté des choses observées, la magie de l'observation qui les attire. Et la perspective de pouvoir repartir avec une photographie de ce qu'ils ont pu observer.» Ce qui est d'autant plus possible qu'Alexis s'est doté d'un télescope à vision amplifiée, le Evscope d'Unistellar qui allie optique et numérique. *«Il permet d'augmenter la luminosité des objets célestes, de voir des couleurs. Lorsque je dis aux gens «là, il y a une galaxie» ils voient bien une galaxie. Il permet de réaliser des photographies de ce qu'on observe et de garder une trace de ce qu'on a pu observer. Il est donc parfait pour faire de la médiation. J'ai acheté l'un des tout premiers et c'était le premier Evscope de Corse.»* Mais tout en ayant régulièrement les yeux tournés vers le ciel, Alexis Giacomoni garde les pieds sur terre et invite aussi à avoir un œil sur notre planète. *«Certains s'en étonnent parfois, pourtant, s'intéresser à ce qui se passe dans le ciel, dans notre système solaire et au delà, ça implique de s'intéresser à notre Terre et à ce qui s'y passe.»*

Récemment, le grand public s'est passionné pour les aurores boréales qui ont pu être observées un peu partout en Europe, notamment en Corse dans les nuits du 10 au 11 puis du 11 au 12 mai. Via ses réseaux sociaux,

notamment son compte X (@alexastro2a), Alexis a partagé images et explications quant à leur origine, des éruptions solaires -souvent appelées tempêtes solaires- elles-mêmes dues à des taches solaires. *«Un magnifique phénomène à côté duquel beaucoup de gens sont passés tandis que d'autres y voyaient une chose inquiétante déclenchée par l'homme, alors qu'on peut observer ces taches solaires sans instrument [en prenant des précautions] et que cela fait des siècles en Europe, et même des millénaires en Chine, que l'homme le fait, avant que Galilée ne le fasse avec une lunette astronomique. Au delà de l'aspect spectaculaire des aurores boréales, ce à quoi on a assisté valide scientifiquement les connaissances des siècles derniers sur les pics d'activité solaire et permet de voir la régularité de notre système. J'ai reçu des dizaines de messages: comment et où observer les aurores boréales? À quelle heure pouvait-on les voir? Or ce n'est pas quelque chose qui peut se prédire aussi précisément qu'une éclipse. Tout ce que je savais et que j'avais anticipé, c'est que le 10, ce serait le jour! Près de 40 ans que j'attendais ça! J'avoue qu'en l'observant, j'ai écrasé une petite larme.»* La rigueur scientifique n'exclut pas qu'on puisse à l'occasion se laisser aller à une pure émotion. ■ Elisabeth MILLELIRI



CREATION SOCIETE

N° 01

U DOMU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 10, rue Saint-Charles
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 27/03/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : U DOMU

Siège social : 10, rue Saint-Charles, 20000 Ajaccio

Objet social : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de restauration rapide et traditionnelle, snack, pizzeria, salon de thé, bar à vin, glacier, traiteur, vente à emporter, livraison de repas, épicerie, vente de produits artisanaux et régionaux ainsi que toutes activités annexes ou connexes se rapportant auxdites activités.

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros

Gérance : Mme Marie-Pascale, Angèle GIORGI, demeurant Lieu-dit Pratti, 20090 Ajaccio.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 29/04/2024, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SINOPIA RAF

Siège : Lieu-dit Castel Vecchio, 1, Rue du 1er Bataillon de Choc, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 3.000 Euros

Objet : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Frédéric, Christian PADOVANI, demeurant : 26, Boulevard Stéphanopoli de Comnène, 20000 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une Société par acte sous seing privé, en date du 19 avril 2024, à BASTIA.

Dénomination : Terra.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Siège social : 6, Chemin de La Marine, 20200 San Martino di Lota.

Objet : Conseil et sensibilisation à la transition écologique et au développement durable des entreprises.

Durée de la société : 99 années[s].

Capital social fixe : 2000 euros divisé en 2000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Dans les conditions statutaires et légales.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Madame Manon CASANOVA 6, Chemin de La Marine - 20200 San Martino di Lota.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Manon CASANOVA,

N° 04

BARNABELLA

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Casa Del Torra Bottaccina

20129 Bastelicaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTELICACCIA du 06 mai 2024, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : BARNABELLA

Siège : Casa Del Torra Bottaccina, 20129 Bastelicaccia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain pour l'édification de petits immeubles ou de plusieurs maisons et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la société ;

Location d'hébergements à l'année ou de courte durée, avec prestations de service de type hôtelier ; La gestion de son patrimoine par bail, location, achat, vente ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Marie-Hélène, Antoinette, Françoise OTTAVI, demeurant 3, Rue Charles Nodier, 75018 Paris

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Présidente.

N° 05

AC CLEANER 2B

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Campo Vallone

Lot 1 - C/O SCI Lorenzi

Lieu-dit Campo Vallone

20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 14/02/2024, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : AC CLEANER 2B

Siège : Lieu-dit Campo Vallone - Lot 1 - C/O SCI LORENZI - Lieu-dit Campo Vallone - 20620 Biguglia

Durée : 99 à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : L'entretien, la désinfection et le nettoyage des climatisations.

Président : Société SEVINACCE, demeurant Lieu-dit Campo Vallone - Lot 1 - 20620 Biguglia

Directeur général : Madame Alexandra FILIPPEDDU DUBOIS, demeurant 3, avenue Alsace - 06240 Beausoleil

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 06

C&OM MOBILIA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : Lieu-dit Ficaja

Hameau de Ficaja - 20233 Sisco

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 16 avril 2024, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : C&OM MOBILIA

Siège : Lieu-dit Ficaja, Hameau de Ficaja, 20233 Sisco-20233

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jonathan Salerno, demeurant Lieu-dit Ficaja, 20233 Sisco

Directeur général : Madame Camille Mauduit épouse Salerno, demeurant Lieu-dit Ficaja, 20233 Sisco

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de

Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.

Pour avis, Le Président.

N° 07

TELEPHONIE ET COURANTS FAIBLES

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social :

7, Chemin de Ranuchiettu

Les Ateliers de Suartello, 20167 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 07 mai 2024, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination :

TELEPHONIE ET COURANTS FAIBLES

Siège : 7, Chemin de Ranuchiettu, Les Ateliers de Suartello, 20167 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet :

- L'acquisition, la gestion des titres de toutes sociétés relevant du statut juridique et fiscal des sociétés de capitaux, de droit français ou étranger, l'étude, la création, la direction, l'organisation, le contrôle, le financement de toutes affaires ou entreprises, la participation à la conduite de la politique de ses filiales avec le cas échéant la fourniture, selon les besoins, de services spécifiques à celles-ci ;

- L'acquisition de parts de SICAV, et de fonds communs de placement, de parts de sociétés civiles ayant elles même pour objet la gestion d'un portefeuille de titre ;

- La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la Société,

- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-François GELORMINI-ARMANI, demeurant Lieu-dit Fiasco, 20172 Véro

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Date de constitution : 24/04/2024

Dénomination :

JUSTINE CARMIN ACADEMY

Forme : SAS

Capital : 1000€

Siège : Résidence Le Panorama - Bât. D1 - Aspretto - 20090 Ajaccio

Objet : L'enseignement, la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public (formation à distance ou en face à face pédagogique).

Président : CARMIN Justine - Résidence Le Panorama - Bât. D1 - Aspretto - 20090 Ajaccio

Cession d'actions : Libre

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/04/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : JFGS **Objet social** : L'acquisition, ou la prise de participation ou d'intérêts dans tous groupements, entreprises et sociétés commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, créées ou à créer, et ce, par tous moyens et notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions ou parts sociales, de fusions ou de groupement. La gestion de ses participations et de tous intérêts dans toutes sociétés. La direction, la gestion, le contrôle, la coordination de ces filiales. Toutes prestations de services dans les domaines administratif, financier, comptable, informatique, commercial, marketing, de la gestion, de l'organisation et de la direction d'entreprises ou autres, au profit de filiales et sous filiales, y compris leur sous traitance. La gestion de la trésorerie de toutes entreprises membres du groupe auquel appartient la société. **Siège social** : 190, Strada di Taverna, 20228 Pino **Capital** : 1000 € **Durée** : 99 ans **Président** : M. SANTINI Jean François, demeurant 190, Strada di Taverna, 20228 Pino **Directeur Général** : M. SANTINI Guillaume demeurant 190, Strada di Taverna, 20228 Pino **Admission aux assemblées et droits de votes** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Clause d'agrément** : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 10



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SERRA-DI-FERRO du 22 avril 2024 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : CASA MARE COMITI **Siège** : 25, Sarcunacciu, 20140 Serra Di Ferro. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 500 euros **Objet** : La Société a pour objet, en France et dans tous pays : Hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée. Location de logements meublés et toutes prestations de services annexes dont toutes prestations para hôtelières, achat et vente de tous produits régionaux, toutes activités de loisirs et de détente, Autres hébergements. Location pour réceptions et séminaires. Location avec ou sans skipper de bateau à moteur ou à voiles. La prise de participation par tous moyens dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet sociale. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher et contribuer directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation. **Exercice du droit de vote** : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles. Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales. .../...

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à UNE (01) voix. **Agrément** : Toute cession ou transmission d'actions ou de valeurs mobilières, autres que des cessions ou transmissions intervenant entre associés, doit, pour être valable et définitive, être agréée par une décision collective des associés délibérant dans les conditions prévues pour les décisions ordinaires, le demandeur cédant prenant part au vote. En cas de décès d'un associé ou de liquidation de communauté de biens d'un associé, le conjoint, un héritier, un ascendant ou un descendant, sauf à être déjà associé de la société, ne peut devenir associé qu'après avoir été agréé dans les conditions prévues au présent article, étant précisé qu'en cas de décès les droits de vote de l'associé décédé seront neutralisés pour le calcul de la majorité requise pour l'agrément. Ces dispositions visent toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue propriété ou l'usufruit des actions. **Président** : Madame Marie Maël COMITI née LUCAS de PESLOÛAN le 13 avril 1972 à MARSEILLE (13), de nationalité française, demeurant 25, Sarcunacciu, 20140 SERRA DI FERRO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.



N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 29/04/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : AJALFREDIMMO **Siège** : 1, Rue du 1er Bataillon de Choc, Lieu-dit Castel Vecchio, 20090 Ajaccio **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital** : 5.000 €uros **Objet** : L'achat vente de terrains ; La construction ; La promotion immobilière ; L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers ; Eventuellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société ; L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Monsieur Frédéric, Christian PADOVANI, demeurant : 26, Boulevard Stéphanopoli de Connène, 20000 Ajaccio La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 07/05/2024, il a été constitué une EURL dénommée : LA CAVE A PIZZA **Siège social** : Quai Landry, 20260 CALVI **Capital** : 1000 € **Objet social** : Vente sur place, à emporter et livraison de pizza, sandwichs, salades, paninis, hamburgers et tous produits alimentaires liés. **Gérance** : M Jérôme VERBEKE demeurant Res Les Eucalyptus, 20260 CALVI **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

AC CLEANER 2A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lot 13, Baléone
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 14/02/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : AC CLEANER 2A **Siège** : Lot 13, Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : L'entretien, la désinfection et le nettoyage des climatisations. **Président** : Société SEVINACCE, demeurant Lieu-dit Campo Vallone, Lot 1, 20620 Biguglia **Directeur général** : Madame Alexandra FILIPPEDDU DUBOIS, demeurant 3, avenue Alsace, 06240 Beausoleil ; Monsieur Pierre BIANUCCI demeurant Immeuble Orazzi, Bât E2, 20000 Ajaccio, Monsieur David LANGIU demeurant Résidence du Parc, 20167 Sarrola-Carcopino. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARGJUSTA-MORICCIO du 07 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : RIVE SUD ETANCHEITE **Siège** : Village, 20140 ARGJUSTA-MORICCIO **Durée** : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : Travaux d'étanchéité, isolation, peinture, rénovation, petite maçonnerie, pose de tous produits bitumeux, membranes, PVC, étanchéité liquide, pose de terrasses en bois, dalles et carrelages sur plots **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président** : Madame Lina MOAL, demeurant Village, 20140 ARGJUSTA-MORICCIO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Pour avis, La Présidente.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à COGNOCOLI-MONTICCHI [20123], le 06 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : VACCELLI **Siège social** : Lieu-dit Vaccelli, 20123 Cognocoli-Monticchi **Objet social** : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire ; la gestion de patrimoine immobilier ; la détention et la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés civiles immobilières françaises ; l'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 2.000,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Monsieur Gérard, Roger, René COURREGES, demeurant Les Cyclamens, 20123 Cognocoli-Monticchi, - Madame Nathalie, Madeleine, Aline COURREGES, demeurant Résidence Mélodie Marine 13, Montée de la Paratella, 20110 Propriano, **Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Pour avis, La Gérance.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARROLA-CAROPINO [20167], du 06 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle **Dénomination** : MAK HOLDING **Siège** : Mandriolo - 20167 Sarrola-Carcopino **Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1.000,00 euros **Objet** : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale, l'animation des sociétés dont la présente société détient des participations, administration de société. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Président** : Madame Elodie, Mélanie TOGNARINI, demeurant Mandriolo - 20167 Sarrola-Carcopino, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio. Pour avis, La Présidente.

N° 17

JBG

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social : Avenue Napoléon III,
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PROPRIANO du 24 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : JBG

Siège : Avenue Napoléon III, 20110 Propriano

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce d'hôtel, motel et toutes activités annexes ou connexes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jean, Baptiste, Vincent GIOVANNANGELI, demeurant Avenue Napoléon III, Beach Hôtel, 20110 Propriano.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BIGUGLIA [20620] du 30 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : GHJISEPPU

Siège : Lot 12, Les Hauts de Chiurlinu, 20620 Biguglia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500,00 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale, l'animation des sociétés dont la présente société détient des participations, administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Julien, Claude, Joseph DONSIMONI, demeurant Lot 12, Les Hauts de Chiurlinu, 20620 Biguglia, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 19

PATES COLOMBA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Montée du Stade
Casa Martino, 20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 13 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : PATES COLOMBA

Siège : Montée du Stade, Casa Martino, 20167 Afa

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 euros

Objet : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de fabrication, distribution et commercialisation par tous moyens de pâtes et de tous produits alimentaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : CORSICA GASTRONOMIA, SAS au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est ZI de Panchetta, Mezzavia, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°379 675 101, représentée par Mme Marie, Gabrielle, Julie MORESCHI. **Directrice Générale de la société** CGH CORSICA GASTRONOMIA HOLDING, SAS, dont le siège social est ZI de Panchetta, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°818 672 446, Présidente.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROGLIANO [20248], du 02 mai 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

LOCATION TERRA MARE

Siège : Lieu-dit Macinaggio, 20248 Rogliano

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000,00 euros

Objet : La gestion, la location et la vente de bateaux, jet-ski, paddles, kayaks, de tous matériels et accessoires nautiques, de plongée, quads et tous véhicules motorisés.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Joël, Laurent SCANIGLIA, demeurant Lieu-dit Macinaggio, 20248 Rogliano,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.



N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 19 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRO FIBRE 2B.

Forme : SASU

Capital : 100 Euros

Siège social : Résidence l'Alivi 2, Cité des Oliviers, 20200 Ville di Pietrabugno

Objet : Etudes, installation et câblage de réseaux de télécommunication en fibre optique dans tous locaux, raccordement et mesures fibre optique, tirage de câble de courant faible et d'installation de réseaux complémentaires.....

Durée : 99 ans

Président : EL BAY Soufiane, demeurant à Résidence l'Alivi 2, Cité des Oliviers, 20200 Ville di Pietrabugno

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 22

**ECLASS CONSULTANTS**

Dénomination :
CO LOU LAN

Forme : SARL

Capital social : 3000 euros

Siège social : La Couture

77120 Chailly-En-Brie

492 973 482 RCS de Meaux

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 25

**LANFRANCHI
INVESTISSEMENTS**

SAS au capital de 1.281.044 euros

Siège social : Z.A. Petre Turchine

20290 Borgo

799 761 085 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 22/06/2022, il résulte que les mandats de COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION, VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Paul-André, Valère, Noël QUILICHINI, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis,

La Gérance.

N° 26

SARL "S.O.S. INSECTES"

SARL au capital de 7622,45 euros

Siège social : Valrose

ZA Petre Turchine, RN 193

20290 Borgo

397 997 974 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 22/06/2022, il résulte que les mandats de COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION, VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Paul-André, Valère, Noël QUILICHINI, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, La Gérance.

N° 27

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

**SCI FURIANI
SAINT PANCRACE**

Société Civile Immobilière

Au capital de 17.912,76 €

siège social : Hôtel A TORRA

Lieu-dit Suertolu, [20215] Vescovato

R.C.S. : Bastia n°329 478 838

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés en date à BORGIO du 4 Avril 2024, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant Mme Cyrille, Mathéa VINCENTI, épouse NONZA demeurant à BORGIO [20290], Lotissement A Sabina, n°14 en remplacement de M. Patrick VINCENTI, décédé, à compter de la même date, de transférer à compter du même jour le siège social de la société de BORGIO [20290], Lotissement AGHJA ROSSA à VESCOVATO [20215], Lieu-dit Suertolu, Hôtel A TORRA et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, La gérance.

N° 28

CGACL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500.00 €

Siège social : 4, avenue Kennedy

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 890 036 494

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 14 décembre 2023, Monsieur Gérard MARTIN, expert-comptable, demeurant 9, rue des Garrigues - 34710 Lespignan a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Didier BROCHIER, démissionnaire, pour une durée indéterminée, à compter du 1er janvier 2024.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 29

AJ FOOD

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Pôle de Mezzavia

Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

890 969 231 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 22 avril 2024, il résulte que :

- Monsieur Jonathan TASTEVIN a été révoqué de ses fonctions de Président et la Société CAFEDIS ARCADE, immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 509 430 955 au capital de 20.000 euros, dont le siège social est POLE SMART CITY, RTE Pôle Smart City, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio, représentée par Monsieur Anthony PADOVANI, en sa qualité de Président, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement.

- Monsieur Alexandre VINCENT a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général, sans qu'il ne fut procédé à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 30

socotri**SAS SOCOTRI**

Expertise Comptable

20240 Ghisonaccia-04 95 56 22 36

DE PERETTI DELLA ROCCA

SAS au capital de 1.672.800 €

Siège social : Arataggiu

Rte de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio

533 481 859 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2023, il a été décidé :

- de la nomination de Madame Alexandra DE PERETTI DELLA ROCCA demeurant POGGIALE, 20114 FIGARI en qualité de Directrice Générale à compter du 01/01/2024 ;

- de la nomination de Monsieur Marc-Aurèle DE PERETTI DELLA ROCCA demeurant ROUTE DE BONIFACIO, 20137 PORTO-VECCHIO en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste DE PERETTI DELLA ROCCA, à compter du 01/01/2024 ;

- du transfert de siège social de «ARATAGGIU, ROUTE DE BONIFACIO, 20137 PORTO-VECCHIO» à «DOMAINE DE TANELLA, POGGIALE, 20114 FIGARI» à compter du 1er Janvier 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 31

SAS CORSE RACCORDEMENT

Forme : Société par Actions

Simplifiée au capital variable

Siège social : Hameau de PENTI,

20230 Santa Reparata Di Moriani

Capital social : 3000 euros

Numéro SIREN : 79052094400014

RCS de Bastia

AVIS DE PUBLICATION

Aux termes de l'assemblée générale en date du 22 avril 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 22 avril 2024 qui était fixé à Hameau de Penti, 20230 Santa Reparata Di Moriani à l'adresse suivante ZI DE TRAGONE, LOT 11, 20620 BIGUGLIA. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Aux termes de la même assemblée générale, les associés ont décidé de nommer M. MASSEI ANTOINE MARIE en qualité de nouveau Président de la société à compter du 22 avril 2024, en remplacement de M. SILVAGNOLI PIERRE VINCENT démissionnaire. L'article n° 37 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 32

DOMAINE DE LA MURTA

Exploitation Agricole

à Responsabilité Limitée

Au capital de 25.000 €uros

Siège social : Route de Scopetto

20114 Figari-852082924 RCS Ajaccio

La collectivité des associés de l'EARL dénommée DOMAINE DE LA MURTA réunis en assemblée générale extraordinaire le 01/12/2023, a décidé d'étendre son objet social à l'activité de «Petite Restauration», à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La gérance.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 33

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 22 avril 2024, à PORTO-VECCHIO [20137].

La Société dénommée « U LIVANTI » société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social sis Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 385.102.884, représentée par sa cogérante, Madame Angèle, Isabelle, Rosalie LE DOEUFF épouse KOPP, dûment habilitée,

A donné en location-gérance à :

La Société dénommée « CHEZ TAO ET PAUL », société par actions simplifiée, ayant son siège social sis Camping Les Ilots d'Or, Route de Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, représentée par ses membres fondateurs : Monsieur Tao DELCLOS et Monsieur Paul FORCIOLI.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds commercial de « alimentation de détail, grande restauration saisonnière », situé Camping Les Ilots d'Or, Route de Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour une durée de six (6) mois à compter du 20 avril 2024, pour se terminer le 19 octobre 2024.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à l'adresse du fonds, soit : Camping Les Ilots d'Or, Route de Marina di Fiori, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour unique avis,

N° 34

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par :

La Société dénommée « U LIVANTI » société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, ayant son siège social sis Quartier Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 385 102 884, représentée par Monsieur Charles, Grégoire, Lucien LEANDRI, Madame Rosalie GIORGI épouse MARENGHI et Madame Angèle, Isabelle, Rosalie LE DOEUFF épouse KOPP,

À la Société dénommée « GLOBE TROTTER PORTO-VECCHIO », société par actions simplifiée au capital de 500,00 euros, ayant son siège social sis Quartier Renajola, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 850 409 475, représentée par Monsieur Jorge, Miguel EUSEBIO NUNES, locataire-gérant,

Suivant acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 05 février 2019, un fonds de commerce d'alimentation de détail, grande restauration saisonnière, situé à Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO, connu au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 385 102 884,

A pris fin le 30 septembre 2023, par résiliation amiable suivant acte en date du 30 septembre 2023 à PORTO-VECCHIO [20137]. Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Pour unique avis.

N° 35

ELITOM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 10.000 euros

Siège social : MAORA PLAGES

Plage de Maora - 20169 Bonifacio

RCS Ajaccio 512 570 391 - APE : 5610A

Restauration Traditionnelle

Suivant l'acte de résiliation signé le 31 janvier 2024, le contrat de location gérance portant sur le fonds de commerce de Restaurant, exploité à Plage de Maora - 20169 BONIFACIO, qui avait été consenti par acte signé le 31 janvier 2017 par, Monsieur Patrick OLIVIERI, né le 14/03/1953 à Ajaccio, demeurant Immeuble le Saint-Jean, route de Bastia à Porto-Vecchio 20137, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro 329 278 709 ayant son établissement Plage de Maora, 20169 Bonifacio, au profit de la Société ELITOM, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège est à BONIFACIO [20169], Plage de Maora identifiée au SIREN sous le numéro 512 570 391 et immatriculée au RCS d'Ajaccio prise en la personne de son représentant légal Monsieur Thomas Jacob, a été résilié à compter du 31 janvier 2024.

N° 36

AVIS

Par acte sous seing privé du 29 avril 2024 la société CD BAR au capital de 500 € dont le siège social est RN 200 - 20250 CORTE immatriculé sous le numéro 802 807 677 RCS Bastia.

A donné en location gérance à la société MARLUC, au capital de 100 € dont le siège social est Immeuble Casalan, Pont de la Gare, 20250 CORTE, un fonds de commerce de café restaurant sis 1, Place Paoli, 20250 Corte à compter du 02 mai 2024. Le preneur exploitera le fonds à dater du 02 mai 2024. La location est conclue pour une année.

Pour avis,
Les gérants.**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 37

GSM 2

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Porté à 11.000 euros

Siège social : route des Sanguinaires

25, Chemin des Calanques

20000 Ajaccio

908 411 267 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 07 mai 2024 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 10.000 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à onze mille euros (11.000 euros).
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.**04 95 32 04 40**



AVIS AU PUBLIC

ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES SUR LES COMMUNES DE CAMPITELLO, LUCCIANA, OLMO, MONTE.

La communauté de communes de Marana Golo informe les propriétaires et ayants droit concernés qu'il va être procédé au porter à connaissance du projet de création de servitude de passage et d'aménagement DFCI sur le territoire des communes de Campitello, Lucciana, Olmo et Monte.

Ci-dessous l'extrait du projet d'arrêté préfectoral :

En application des dispositions de l'article L.134-2 du Code forestier, une servitude de passage et d'aménagement est établie au profit de la communauté de communes Marana Golo pour la réalisation d'équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI) sur le territoire des communes de Campitello, Lucciana, Olmo et Monte.

Ces équipements ont le statut d'équipement de défense de la forêt contre l'incendie et sont composés :

- de cuves de 30 m³,
- de pistes de liaison pour accéder aux équipements.

Les conditions d'application de la servitude, la liste des propriétés grevées par la servitude et de leurs propriétaires, les conditions d'affichage et de publication de la décision de constitution de la servitude, ainsi que les moyens et délais de recours administratif contre cette décision sont décrits dans le dossier tenu à la disposition du public et consultable au siège de la communauté de communes Marana Golo et dans les mairies de Campitello, Lucciana, Olmo et Monte pendant deux mois à compter du 14 mai 2024. Les propriétaires des terrains grevés par la servitude pourront, pendant toute cette période, faire connaître par écrit leurs observations en les consignant sur le registre déposé au siège de la communauté de communes Marana Golo et en mairie de Campitello, Lucciana, Olmo et Monte ou bien en les adressant à : Mme La Directrice départementale des territoires de la Haute-Corse - SAF Pôle Territoires et Projets - 8, boulevard Benoîte DANESI - CS 60008 - 20411 BASTIA cedex 9.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PIÈVE DE L'ORNANO ET DU TARAVO

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE SANTA-MARIA-SICHÉ.

2ème Insertion,

En exécution de l'arrêté de Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo en date du 17 04 2024, une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Santa-Maria-Siché aura lieu pendant trente-trois jours consécutifs :

* Du 06 mai 2024 à 14h00 au 07 juin 2024 à 12h00.

Cette enquête publique concerne le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Santa-Maria-Siché.

Afin de conduire cette enquête, le Président du Tribunal Administratif de Bastia, par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia n° E24000010/20 du 21/03/2024, a désigné Madame Estelle FONTRIER-VIGROUX en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune est consultable durant l'enquête publique :

* sur le site spécifique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5380>

* en version papier au siège de l'enquête publique, à la Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo, 428, boulevard Marie-Jeanne Bozzi, 20166 Porticcio, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

* sur les registres papiers d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil du siège de l'enquête publique ;

* par voie postale en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;

* par courrier sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5380>

Madame la Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales du public à la Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo, aux dates et heures suivantes :

- le lundi 06 mai 2024 de 14h00 à 17h00 [ouverture de l'enquête publique],
- le vendredi 24 mai 2024 de 09h00 à 12h00,

- le vendredi 07 juin 2024 de 09h00 à 12h00 [clôture de l'enquête publique].

Le rapport et les conclusions de la commissaire d'enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la Communauté de Communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo.

Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Santa-Maria-Siché, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

ELARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE ET CRÉATION D'UN TROTTOIR SUR LA ROUTE « ALLÉE DES PALMIERS »

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant le Marché :
COMMUNE DE PENTA DI CASINCA
Hôtel de Ville - Route de la Mer - Folelli
20213 PENTA DI CASINCA - Téléphone : 04 95 36 96 27
Courriel : contact@pentadicasinca.fr
Site internet : www.pentadicasinca.fr
Profil acheteur : www.klecoon.com.

Émetteur du Marché : COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

2. Objet du Marché : Elargissement de la chaussée et création d'un trottoir sur la route « Allée des palmiers »

Classification CPV :

45112500-0 - Travaux de terrassement,
45232130-2 - Canalisations d'eaux pluviales,
45262522-6 - Travaux de maçonnerie,
45261400-8 - Travaux de revêtement,
45311100-1 - Travaux de câblage électrique,
45232300-5 - Travaux de lignes téléphoniques et de lignes de télécommunication.

3. Procédure de passation du Marché : Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

4. Date limite de réception des offres : Le lundi 10 Juin 2024 à 11 h 00

5. Délai de validité des offres : 120 jours.

6. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus ou demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 9 ci-dessous.

7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature comprendront obligatoirement y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire de la Commande Publique :

- Lettre de candidature [DC1 ou forme libre] ;

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] :

* a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales [attestations signées et datées de moins de 3 mois] ;

* b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] ;

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'importance et les qualifications du personnel d'exécution et d'encadrement [DC2 ou forme libre] ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;

- Liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

- Certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée ;

- Liste détaillée spécifique du personnel spécialisé dans le domaine des travaux de terrassement, de maçonnerie, de réseaux d'eaux pluviales, de réseaux d'éclairage public, de réseaux de télécommunication et de revêtement de chaussée.

8. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

1/ La valeur technique de l'offre [50 %] ;

2/ Le prix des prestations [40 %] ;

3/ Les délais de réalisation des travaux [10 %].

9. Maîtrise d'œuvre :

La Maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par le :

Bureau d'Études Insulaire [B.E.I.]

Résidence Matunera - Casatorra - 20620 BIGUGLIA

Téléphone : 04 95 30 78 99

Courriel : contact@beicorse.com

10. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX

Téléphone : 04 95 32 88 66 - Télécopie : 04 95 32 88 55

Voies de recours : Voir les Articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative

11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 14 Mai 2024.

A Folelli, le 13 Mai 2024, Le Maître de l'Ouvrage,
Le Maire, Yannick CASTELLI.

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE 01/2024

MARCHE DE TRAVAUX

REALISATION D'UN PLATEAU SPORTIF
POUR LE CITY STADE ET L'AIRE DE JEUX

1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur :

Commune de Calenzana
Type de numéro national d'identification : SIRET
N° national d'identification : 212 000 491 000 10
Code postal : 20214
Ville : Calenzana
Groupement de commande : Non

2 : Communication : Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.e-marchespublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :
Oui

Utilisation des moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact :

Monsieur MARCHETTI François
Courriel : dgs@calenzana.fr
Tel : +33 495628859

3 : Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir l'article 6.1 du règlement de la consultation.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise et la capacité technique de l'entreprise : Voir le 6.1 du règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de réception des plis :

* Le 31 mai 2024 à 12 heures.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidat : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) :

Oui

4 : Identification du marché :

Intitulé du marché : Réalisation d'un plateau sportif pour le city stade et l'aire de jeux.

CPV : Objet principal : 45112500-0

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Stade de Calenzana

Durée du marché : 2 mois

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

5 : Lots :

Marché alloti : Non

Lieu d'exécution du lot : Stade de Calenzana

6 : Informations complémentaires :

Visite obligatoire : Non.

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL DE CORSE

SERVICE GESTION INTÉGRÉE DE LA MER ET DU LITTORAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème Insertion,

Par arrêté préfectoral n° 2A-2024-04-11-00004 en date du 11 avril 2024, le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de création de servitudes de passage des piétons transversales au rivage sur le territoire de la commune de SERRA-DI-FERRO. Celle-ci se déroulera durant 16 jours consécutifs du 06 mai 2024 à 09h au 21 mai 2024 inclus à 16h.

Madame Valérie ETTORI, a été désignée par arrêté préfectoral n°2A-2023-11-09-00004 du 09 novembre 2023, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête publique sera tenu à la disposition du public, en support « papier » :

* à la mairie de SERRA-DI-FERRO, désignée comme siège de l'enquête publique - du lundi au vendredi aux heures d'ouverture au public.

Et sous format numérique :

* sur le site internet de la Préfecture de la Corse-du-sud :

<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

* sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5352>

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre papier qui sera ouvert à la mairie de SERRA-DI-FERRO.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

* par voie postale :

Mairie de Serra-di-Ferro - À l'attention de Mme le commissaire enquêteur
2, A Sarra - 20140 SERRA-DI-FERRO.

Ces observations écrites seront annexées au registre.

* sur le registre dématérialisé via le lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5352> ;

* par courrier électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-5352@registre-dematerialise.fr.

Ces observations seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront à la mairie de SERRA-DI-FERRO :

* le lundi 6 mai 2024 de 09h à 13h ;

* le mardi 21 mai 2024 de 13h à 16h.

À l'issue de l'enquête publique, chacun des tracés proposés sera approuvé par arrêté préfectoral après délibération du conseil municipal et publié au recueil des actes administratifs. Toutefois, en cas d'opposition du conseil municipal, le projet de servitude sera validé par décret en Conseil d'État.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont consultables durant un an sur le site internet de la Préfecture de la Corse-du-Sud (<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>), sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/5352>) et en version papier à la mairie de SERRA-DI-FERRO.

Contact pour toutes informations : la cheffe de l'unité domaine public maritime (2A), service gestion intégrée de la mer et du littoral, direction de la mer et du littoral de la Corse.

Téléphone : 04 95 29 09 80 - Courriel : dpm2a@mer.gouv.fr

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 43

N° PC : 2024RJ0016

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/04/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de STUDIO 26 SAS, IMMEUBLE IMHOTEP, 13, Lotissement Arbucetta, 20620 BIGUGLIA. Dessinateur bâtiment, permis de construire, graphisme et topographie, 910 296 581 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/01/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2023RJ5543

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/04/2024 prononçant la conversion en liquidation ju-

diciaire de M. REBANI Georges, HLM Provence Logis, 20215 VESCOVATO. Vente de vêtement, chaussures, colifichets, 418 126 843 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 24/11/2021. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2024RJ0064

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/04/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de SPINELLI-JM SAS, Chez Monsieur Jean-Michel Spinelli, 31, Rue César Campinchi, 20200 BASTIA, 914 027 073 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail élec-

tronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

N° PC : 2024RJ0066

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/04/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de SV. BATIMENT SAS, 31, lotissement Campo Meta, 20600 FURIANI, 842 918 823 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 47

N° PC : 2024RJ0067

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/04/2024 prononçant l'ouverture d'un redressement judiciaire à l'égard de C2LM SAS, 69, lotissement Saint-François 2, 20620 BI-

GUGLIA, 823 960 448 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 48

N° PC : 2024RJ0068

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 30/04/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture de redressement judiciaire à l'égard de CASELLA BALAGNE SAS, Maison Jaune, Place de l'Eglise, 20214 ZILIA, 882 560 428 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 14/03/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 49



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 06/2024

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO
Hameau de Guaitella - 20200 Ville di Pietrabugno
Tél : 04.95.32.88.32, 9/Fax : 04.95.32.66.11,
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.
Courriel : mairie@pietrabugno.com

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée - article R 2123.1 3° du code de la commande publique - Annexe XIV de la directive européenne 2014/24.

3 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de service «Confection et livraison de repas en liaison froide pour les deux restaurants des groupes scolaires et du centre de loisirs sans hébergement (alsh) de la commune de ville di Pietrabugno».

4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :

Lot n°1 : Confection et livraison de repas pour le restaurant (Maternelle et primaire) scolaire du groupe scolaire Pierre Toussaint BRACINI.

Hameau de Guaitella

Minimum 5000 repas - Maximum 26.000 repas sur la durée total de l'accord cadre.
Lot n°2 : Confection et livraison de repas pour le restaurant scolaire du groupe scolaire Kalliste. Route du Fort de Toga.

Minimum 5000 repas - Maximum 61.000 repas sur la durée total de l'accord cadre.
Lot n°3 : Confection et livraison de repas pour le centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Route du Fort de Toga.

Minimum 850 repas - Maximum 6000 repas sur la durée total de l'accord cadre.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

7 - RENSEIGNEMENTS :

Toutes les questions doivent obligatoirement être posées par le/les candidats sur le profil acheteur <https://www.marchés-sécurisés.fr>

La réponse apportée sera notifiée à l'ensemble des opérateurs économiques ayant retirés de façon non anonyme le dossier de consultation des entreprises

Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr.

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Pour les lots n° 1, 3 et 4 les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

Pour le lot n° 2 les offres peuvent être adressées ou remises sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 10 juin 2024 - 12 h 00.

Bon pour insertion, Le Maire, Michel ROSSI.

N° 50



AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Fabrication et réparation de flexibles pour les engins de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2024-IDGM-0094

Date limite de remise des offres : 17/06/2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchéspublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/05/2024.

DERNIERES MINUTES

N° 51

MARCAGGI TPB

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.500,00 euros

Siège social : La Vulpaja

20167 Appietto

RCS Ajaccio 488 429 721

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Antoine, Dominique MARCAGGI, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. .../...

Le siège de la liquidation est fixé La Vulpaja, 20167 APPIETTO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 52

SCI LE MAQUIS

Résidence Alzo di Leva

Domaine des Aulnes - Ajaccio

RCS 441 548 427

L'Assemblée Générale du 26.02.2024 a nommé Co-Gérante à effet du 26.02.2024 pour une durée indéterminée Mme DE PALMA Corinne demeurant Résidence Alzo di Leva - Domaine des Aulnes - 20090 Ajaccio.

N° 53



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

Bâtiment A2 - 20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mai : pellegrini.olivier@orange.fr

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 30/04/2024, enregistré au Service des Impôts du Service de la publication foncière et de l'enregistrement de Haute Corse le 06/05/2024, Dossier 2024 00009193, référence 2B04P31 2024 A 00624,

Madame Gisèle SERRA, demeurant 10, Boulevard Hyacinthe de Montera, villa Luiggi, 20200 BASTIA.

Et : Madame Viviane Carine Agathe BEVERAGGI, demeurant 4, Rue Favalelli, 20200 BASTIA.

ONT CEDE A : La Société CSM, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000,00 €, dont le siège social est 2, Boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 982 922 312, représentée par sa Présidente Madame Stéphanie MATELLI :

Un fonds de commerce de :

Bazar, vente de gadgets, papèterie, vente de confiserie, glaces, boissons non alcoolisées à emporter, croissanterie, sis et exploité 7, Boulevard Général Giraud, 20200 Bastia, moyennant le prix de 31.500,00 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 30/04/2024.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet de Maître Olivier PELLEGRINI - Avocat - Port de Plaisance de Toga - Bâtiment A2 - 20200 BASTIA.

Pour avis,

N° 54

PB GESTION

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social :

9, Résidence du Bois des Anglais

20000 Ajaccio

Siège de liquidation :

9, Résidence du Bois des Anglais

20000 Ajaccio

809 775 620 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 19 avril 2024 au 9, Résidence du Bois des Anglais, 20000 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pascal Vincent BOREL, demeurant 9, Résidence du Bois des Anglais, 20000 AJACCIO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 55



Me François TAFANI

Notaire

Travo, Bât. Centre Médical

20240 Ventiseri

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître François TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à VENTISERI (Haute-Corse), Travo, le 30 avril 2024, a été cédé un fonds de commerce par :

La société EPM, dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137), COURS NAPOLEON, identifiée au SIREN sous le numéro 788815876 et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

A : La société AV, dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137) 12, COURS NAPOLEON, identifiée au SIREN sous le numéro 982776981 et immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Fonds de commerce de restaurant, bar et café sis à PORTO-VECCHIO (20137), dénommé LE PARVIS, comprenant :

* L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

* Le droit au bail.

* La licence de QUATRIEME (4ème) catégorie et la licence RESTAURANT.

* Le mobilier commercial, les agencements et le matériel.

* Le fonds est vide de toutes marchandises.

Moyennant le prix de QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS [420.000,00 EUR] s'appliquant :

* aux éléments incorporels pour TROIS CENT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT-QUATORZE EUROS [300.394,00 EUR],

* au matériel pour CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENT SIX EUROS [119.606,00 EUR].

Date d'entrée en jouissance : 30 avril 2024.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix (10) jours de la dernière des publicités légales au siège de Maître Lara VILLANOVA, notaire associé à ZONZA [Corse-du-Sud] [20144], Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, RT 10, lieu-dit Poggiarelli.

Pour insertion, Le notaire.

N° 56

RINALDO

SAS au capital de 40.000 €uros

Siège social : Le Ricanto

20090 Ajaccio

399 274 505 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 20/04/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Marie-Madeleine NERI (veuve DE PERETTI), demeurant Rue François Pietri, Résidence Prince Impérial A4, 20090 AJACCIO, ancienne Présidente de la Société, a été nommée en qualité de liquidatrice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Le Ricanto, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, La Liquidatrice.

N° 57

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 30 Avril 2024, enregistré à BASTIA le 07 mai 2024, dossier 2024 00009318, référence 2B04P31 2024 A 00634, la SARL « KAL-LISTE DISTRIBUTION » au capital de 20.000 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], 8, Place de l'Hôtel de Ville, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 522 120 187, a cédé à la SARL « LA SIESTE » au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], 4, Rue Chanoine Letteron, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 924 783 152, un fonds de commerce de de restaurant, glacier sis à BASTIA [20200], 8, Place de l'Hôtel de Ville, moyennant le prix de 120.000 €, payable comptant, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour : 116.453,46 €
- Aux éléments corporels pour : 3.546,54 €

Ensemble : 120.000,00 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 30 avril 2024.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.



N° 58

AVIS

Par décision du 20 mars 2024, l'associé unique de la société PRUNELLI FUTSAL, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège est à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], Lotissement Industriel et Commercial de Mafisola [829821388 RCS Bastia] a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

N° 59

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 19/04/2024, n° 7026, concernant la constitution de la société BATISOUS.

* Il fallait lire :

Gérance : M. Manuel Agostinho DIAS DA TRINDADE SOUSA.

* Au lieu de :

Gérance : M. Manuel Agostinho DIAS DA TRINDADE DE SOUSA.

Pour Avis,

N° 60

**Maître Christel GRISCELLI,**

Notaire au sein de l'Office Notarial

de Maître Dominique

CHIARI-VALDRIGHI,

à Corte [20250], 28, bis cours Paoli

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christel GRISCELLI, Notaire au sein de l'office notarial de Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI à CORTE [20250], le 11 avril 2024, enregistré à BASTIA, le 17 avril 2024 dossier 2024 00007974 référence 2B04P31 2024 N 00189, la société dénommée PAIN CHAUD DU VENACAIS immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 817888324, a cédé à la société dénommée LE PAIN DES AMIS, SAS, au capital de 3000 EUROS €, dont le siège est à VENACO [20231], Place du Pont, lieu-dit Saint Michel, identifiée au SIREN sous le numéro 982389082 et immatriculée auprès du RCS de BASTIA, un fonds de commerce de vente de pain, pâtisseries et confiseries, fabrication de plats cuisinés à emporter, sis à VENACO [20231], lui appartenant, connu sous le nom commercial PAIN CHAUD DU VENACAIS, moyennant le prix de QUARANTE DEUX MILLE EUROS [42.000,00 euros], s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 33.592,00 euros et aux mobiliers et matériels à hauteur de 8.408,00 euros.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 11 avril 2024.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Christel GRISCELLI, Notaire au sein de l'office de Maître CHIARI-VALDRIGHI, domicilié à CORTE [20250], 28, bis cours PAOLI, où il a été fait à cette fin élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis, Me Christel GRISCELLI.

N° 61

CORSICA ANTICA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.200,00 euros

Siège social : Hangar Saint-Antoine

Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 889 219 002

En date du 31.12.2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antoine-Dominique MAISETTI demeurant Gialla, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Hangar Saint Antoine, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 62

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à SARROLA-CARCOPINO [20167], le 04 avril 2024, enregistré à AJACCIO le 22 avril 2024 Dossier 2024 00007228 référence 2A04P31 2024 A 00457.

La Société dénommée « STELLA MARINA », Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis, Lieu-dit U Canale, 20160 BALOGNA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 811 119 056, représentée par son Président, Monsieur Christophe, Jean VERSINI.

A VENDU A :

La Société dénommée « SARROLA CROISIERES », Société par actions simplifiée au capital de 2.000,00 euros ayant son siège social sis Lieu-dit Orto Linaccio, Place de la Fontaine, 20167 SARROLA-CARCOPINO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 984 873 885, représentée par son Président, Monsieur Olivier, Sébastien, Gaétan SARROLA.

Une branche d'activité de « transport maritime de marchandises et/ou de passagers par le moyen de navires qu'elle possède [armateur] ou qu'elle affrète [affréteur], location de bateaux avec ou sans équipages » connu sous l'enseigne « CORSICA MARITTIMA » sis et exploité Port de Sagone, 20118 VICO, pour lequel le Cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 811 119 056, moyennant le prix de CENT CINQUANTE MILLE EUROS [150.000,00 euros]. L'entrée en jouissance a été fixée au 04 avril 2024.

Pour insertion,

N° 63

SCI TERCORSA

Société Civile Immobilière

En liquidation au capital de 1000 euros

Siège social : Taglio Di Mezzo

Porto-Vecchio 20137

Siège de liquidation : Fiduciaire Fief

Management SA, 11, Rue de Candolle,

1205 Genève

449 713 684 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17/04/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel FAVRE, demeurant 3, Chemin des poses longues, VESENAZ, 1222 SUISSE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Fiduciaire Fief Management SA, 11, Rue de Candolle, 1205 Genève. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 64

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

"CORSIANA SERVICE"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244,90 €

Siège social : Corsicana, Linguizetta

20230 San-Nicolao

R.C.S. Bastia N° 400 482 055

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 28 Mars 2024, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, à compter du 31 mars 2024, Monsieur Patrick BALMERTH, demeurant à SAN-NICOLAO [20230], LINGUIZZETTA, 514, Chemin Ghjustiniana, Club Corsicana, en remplacement de Madame Carin, Maria RAUCH, démissionnaire à compter de la même date et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts.

Pour Avis,
La gérance.

N° 65

SCI ANDRILIA

Société Civile en liquidation

Au capital de 1524,49€

Siège social : Aghione 20270

382 696 292 RCS Bastia

Par suite de la dissolution pour survivance du terme, l'AGE en date du 06/05/2024 a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre LAGRAULA demeurant Route d'Alzitone, 20240 GHISONACCIA avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à AGHIONE 20270, siège de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.



Cinquante médecins déconventionnés à l'automne?



Photo JE

C'est ensemble, le 4 mai 2024, que trente-trois médecins libéraux du Grand Bastia et dix-sept de la région de Porto Vecchio se sont rendus à La Poste pour expédier le courrier signifiant leur déconventionnement auprès de l'Assurance-maladie. Ils représentent près de la moitié des médecins généralistes de ces deux territoires, selon le collectif des médecins libéraux ML Corsica. Cette menace, le collectif l'agitait depuis plusieurs mois auprès de la Caisse d'assurance maladie. En cause selon lui, «*la non prise en compte des spécificités insulaires et l'absence de la reconnaissance de la Corse comme une île-montagne dans la convention médicale*». Pour le collectif, l'Assurance maladie nie les réalités insulaires, comme les temps de trajets, une patientèle vieillissante, ruralité ou encore l'absence d'un centre hospitalier universitaire. Une situation et surtout une particularité qui a un coût pour l'exercice de la médecine, que le collectif juge sous-évalué. Alors que les négociations autour de la prochaine convention avec l'Assurance maladie sont toujours en cours, le collectif ML Corsica, demande que la Corse bénéficie de la même majoration que les DOM-TOM. Soit une majoration de 20 % sur les actes cliniques et 16 % sur les actes techniques. À défaut, les médecins insulaires souhaitent que la Corse entière passe en secteur 2. C'est-à-dire avec une possibilité modérée de dépassement d'honoraires et le reste pris en charge par la mutuelle des patients. Mais selon le collectif, qui a déposé sur la table une série de six propositions, le dialogue n'y est pas. Si le déconventionnement de ces cinquante médecins peut être perçu comme un moyen de pression contre les instances de santé, il aura également un impact sur le porte-monnaie des patients. Selon le collectif, le tarif de la consultation chez un médecin généraliste déconventionné avoisine les 50 euros. Les cinquante médecins concernés pourraient l'appliquer d'ici le 1^{er} octobre 2024. D'ici là, les négociations autour de la nouvelle convention de l'Assurance maladie se poursuivent. ■ JE

ANIMAUX ERRANTS

La CAB dispose enfin de sa fourrière animale



Photo CAB

Une véritable fourrière animale pour le Grand Bastia (Cab). L'idée ne date pas d'hier, la demande et le besoin non plus, mais c'est désormais chose faite. Le 13 mai 2024, la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab) a inauguré la fourrière et le refuge animal de Fornacina, situés sur le territoire de la commune de Furiani pour le plus grand plaisir de son maire, Michel Simonpietri, également vice-président de la Cab, connu pour son dévouement à la cause du bien-être animal et grand défenseur du projet depuis plus d'une décennie. Financé à hauteur de 50 % par la Collectivité de Corse mais aussi par l'Etat (22, 94 %) et la Cab (27,06 %) cet équipement de 1000 m² est situé au niveau de l'échangeur de Furiani, en bordure de la RT 11, à proximité du parcours de santé arboré de Fornacina et à deux pas de l'étang de l'étang de Biguglia. Il pourra accueillir une centaine d'animaux, dont trente-neuf chiens, quarante-neuf chats, mais aussi dix boxes pour la fourrière ainsi qu'une chatterie ou encore un box pour les grands animaux. La partie refuge, qui fonctionnera sept jours sur sept, sera gérée par une association et devrait être opérationnelle à compter du 1^{er} juin. ■ JE



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

CARACTÈRES SPÉCIFIQUES DU LATIN DE CORSE



*Et ici, vous dites «magnus» ou «grandis»?
Je mange et basta!

Le latin (dans toute sa variété sociale, géographique, historique) reste donc pour nous la référence première. De nombreux vocables d'origine diverse et encore présents dans les variétés actuelles sont passés par le filtre du latin, notamment par le biais de traductions ou d'adaptations en latin [oral et textes écrits]. Nous citons la plupart du temps les étymons latins sous une forme simplifiée [voir plus haut «conventions»], avec l'indication entre guillemets d'un équivalent français représentatif du sens général, sans entrer dans les détails de la diversification sémantique des formes corses résultantes. On indique par exemple que l'étymon latin BUCCA «bouche» est à l'origine du corse *bocca/bucca* sans spécifier les sens dérivés [«bouche»; «col» etc.], d'autant que souvent la même diversification s'est produite déjà en latin et dans les autres langues romanes, italien notamment. Cependant la spécificité des diverses évolutions tient au fait que les diverses langues utilisent la même matière première de façon différente: soit en conservant des mots latins moins fréquents ou disparus ailleurs, soit en leur donnant une forme et des significations particulières. Par exemple le corse *ficu* [latin FICUS «figue»] désigne aussi en corse la «pomme d'Adam» [cf. italien *pomo d'Adamo*]. Le «fruit défendu» du Paradis terrestre est d'ailleurs la figue dans certaines traditions. Quant au nom du figuier

[latin FICUS] il est féminin en corse [*fica*] et a motivé de nombreux toponymes [IGN Fica/Figa]: Fica Bianca [Tomino]; Figa [Conca].

Le domaine de la formation des mots, souvent négligé, mérite pourtant une attention particulière en raison notamment de ses répercussions quantitatives sur les structures lexicales. Par exemple la spécificité corse du suffixe *-iccia* [latin -ICIU] a rarement retenu l'attention des linguistes. PE. Guarnerio relève [dans une note] que ce suffixe a en corse une «fonction collective de noms de plantes». AD. Monti indique plus précisément: «le suff. collectif *-iccia* a le même sens que *-etu* mais indique la grande densité de la plante ou l'étendue plus vaste de la plantation» [Toponymes du Campolori]. Alors qu'avec ce sens précis le toponyme apparaît rarement ailleurs [aucune occurrence dans le *Dizionario Geografico Fisico Storico della Toscana* [E. Repetti], 3 occurrences sur les 10 000 toponymes de *Toponomastica Italiana* [GB. Pellegrini]: *cericcia*, *pruniccia*, *verminiccia*], l'IGN donne 220 occurrences en corse, par exemple *alziccia* «aulnaie» formé sur *alzu* «aulne». Nous citerons aussi deux autres formes dérivées de *ghjallicu* «sapin» et *tangu* «arbuste épineux» [de diverses espèces]: Funtana Di Alziccia [Bracolaccia]; Funtana Di Alziccia [Bracolaccia]; Capu a a Ghialliciccia [Serriera]; Foce Di Tanghiccia [Lucciana]

Le latin *MAGNUS* n'a rien donné dans les langues romanes sauf cas exceptionnels (par exemple *mannu en sarde*) alors qu'il est présent en Corse (et un peu partout) dans la toponymie :

Campo Di Magna (Cognocoli-Monticchi); Ferme de Campo-Magno (Castellare-Di-Casinca)

A côté de *-iccia* on a aussi un suffixe beaucoup moins fréquent *-eccia*, le plus souvent sous une forme expansée *-areccia*: Albitreccia; Ruisseau d'Arbitreccia (Cargèse); Favareccia (I); la forme *-ereccia* est très rare, on a un seul exemple IGN: Bernereccia (Corte) qui ne réfère pas à la végétation mais peut-être à un anthroponyme.

Théoriquement *-iccia* et *-eccia* sont distincts car leur voyelle tonique est issue respectivement d'un I long et d'un I bref latins, sauf dans la zone Sud qui conserve le I long latin où on devrait avoir *-iccia* dans les deux cas. C'est une des raisons qui fait qu'il n'est pas toujours facile de distinguer les deux origines; on a une sorte de fusion proche de la situation de l'Italie méridionale.

Si les linguistes ont surtout mis en relief les convergences avec les dialectes toscans, certaines caractéristiques corses indépendantes du toscan ont cependant été évoquées, de manière superficielle la plupart du temps, car les données manquent pour le corse comme pour les variétés autres que toscanes.

Certains termes archaïques ont disparu dans la plupart des langues mais sont conservés par le corse, ainsi d'ailleurs que par d'autres variétés isolées ou périphériques. Nous avons déjà rappelé la présence en corse de formes comme *orriu* qui pointent (comme c'est souvent le cas) des affinités entre corse et sarde, en même temps qu'avec les « dialectes » de l'Italie du Sud. La plupart du temps seule la toponymie permet d'attester la présence des ces « fossiles ». Le latin *CARCER* a signifié « *enclos pour les animaux* » avant de désigner la prison. Le terme n'a été guère conservé avec son sens primaire qu'en en corse où le type *carcera* [*carciara, carciula, chercila, cherciula*] fait partie du langage courant. Le dictionnaire de Muntese mentionne diverses significations comme: « *remise pour les petits animaux domestiques* »; « *abri de porc domestique, soue* »; « *cave ou fond situé au-dessous des pièces d'habitation* ». Ce dernier sens est le plus courant aujourd'hui.

En relation avec l'accusatif latin masculin *CARCEREM*, le genre féminin du mot corse dérive probablement d'un neutre pluriel réinterprété (R. Gusmani atteste *karkara* chez des auteurs grecs d'origine sicilienne). Les toponymes sont proches de l'étymon même dans le Nord; on a par exemple à Vezzani *Carcer*, à comparer à *carciula* (intrusion du suffixe diminutif *-ulu*): *Carcera* (Vezzani); *Carcerone* (Sartène); ruisseau de *Carciara* (Conca); des exemples de ce type constituent évidemment un obstacle majeur pour la thèse qui nie la latinisation de la Corse pour faire dériver le corse directement du toscan.

Nous illustrerons ci-après par quelques exemples toponymiques les caractères du « latin de Corse », qui se manifestent notamment par de nombreuses particularités sémantiques.

Le latin *MANDRA* (d'origine grecque) « *enclos pour le bétail* » a acquis en italien le sens dérivé de « *troupeau* », ce qui n'est

jamais le cas en sarde comme le note Wagner dans son dictionnaire. De même le corse (*mandria*) signifie « *enceinte de pierres ou enclos de bruyères et d'arbousiers entrelacés délimitant le parc à chèvres ou à brebis* » et non pas « *troupeau* » comme le note Falcucci, sans doute d'après l'italien ou bien par extrapolation à partir de *mandrata, amandrata, amandriata*. Ces expressions s'emploient (d'après le même auteur) à propos « *di pecora o di capra ridotte in mandria* ». D'autres auteurs comme Filippini et Marchetti relèvent ici explicitement la différence d'emploi entre le corse *mandria* et l'italien *mandra/mandria*. La littérature corse ignore (à notre connaissance) le sens de troupeau pour *mandria*. Le type est aussi très fréquent en toponymie (où la référence au « *troupeau* » paraît peu plausible); nous ne citerons que quelques exemples: *Mandriaccia* (Salice); *Mandrie Vecchie* (Moncale); *Mandrione* (Baragogna).

Le latin *MAGNUS* n'a rien donné dans les langues romanes sauf cas exceptionnels (par exemple *mannu en sarde*) alors qu'il est présent en Corse (et un peu partout) dans la toponymie: *Campo Di Magna (Cognocoli-Monticchi); Ferme de Campo-Magno (Castellare-Di-Casinca)*

Le latin *GRANDIS* a fini par l'emporter sur *MAGNUS* dans la majeure partie des langues romanes. Dans les rares attestations toponymiques corses, l'adjectif est placé après le nom: *Cala Grande* (Bonifacio); *Monte Grande* (Ersa)

On a ici à faire à une forme qui n'est pas très populaire en corse (chez Falcucci elle ne figure que dans l'annexe qui est l'œuvre de l'éditeur PE. Guarnerio). D'autres formes (maïò, tamantu...) sont plus employées. Cela est confirmé par certaines particularités phonétiques et les variations graphiques habituelles.

La plupart des lexicographes ne donnent comme équivalent du français « grand » que les formes avec *-a-* (*gran* etc.) et ignorent les formes avec *-e-* (*gren, grende, grendu, grenda, grend'*) qui sont cependant très fréquentes dans toute la littérature écrite. Falcucci les atteste, alors que le *Dizziunariu* du Muntese se contente sous l'article *grande* de signaler que l'on a « *grende dans certaines régions* ». En réalité *gren* est présent du Nord au Sud; par exemple M. Poli et R. Coti emploient les formes avec < e >; chez ce dernier on a fréquemment le type *gren tossa*, ou même *ingren tossa* (cette dernière forme est remarquable; on a *ingran* chez Paoli di Taglio ou A.L. Massiani: *un ingran parentatu*). La forme *gren* est fréquente même devant voyelle: *gren omu, gren accolta* (R. Coti), parfois avec le sens de « très » (« grandement »: *donna gren mudesta*).

Nous avons une fois de plus une convergence remarquable (mais pas très remarquable) entre corse et sarde: impopularité de *grande* (considéré en sarde comme un italianisme), variations de forme (*grande, grandu, granda...*). Wagner précise qu'on dit *grende* dans certaines variétés sardes et que *grende* est la forme « *foneticamente regolare in gallurese* ». ■

MISSAGHJU

QUAND LA CORSE ET LE LIBAN UNISSENT LEURS VOIX



Photo DR

Depuis plus de 32 ans déjà, le groupe Missaghju fait entendre la voix d'une Corse forte de ses traditions mais qui se veut ouverte sur la Méditerranée et le monde. Enregistré avec la diva libanaise Ghada Shbeir et sorti en mai 2022, son dernier album, Spirit, en est une preuve des plus évidentes.

Missaghju est né en 1992, autour d'un groupe d'amis, dont Alain Gherardi qui dirige aujourd'hui le Spaziu culturale Carlu Rocchi de Biguglia, tous passionnés de musique et riches d'une forte connaissance des traditions insulaires. Au fil du temps, l'esprit d'ouverture du groupe s'est affirmé et de nouvelles voix comme de nouveaux instruments sont venus s'ajouter au noyau initial. La part des compositions originales s'est largement étoffée. Alain Gherardi est auteur, compositeur et interprète. Les paroles qu'il écrit, parfois pour Missaghju, parfois pour d'autres, sont, au fil de l'inspiration et du moment, mélancoliques, douces, tendres, ou vives et même revendicatives. Les musiques savent traduire les traditions de l'île, tout en s'inspirant d'ambiances latinos, jazzy... puis s'inscrire dans la modernité d'un temps, d'une actualité, marquant ainsi la complémentarité entre le désir de représenter la Corse, traditionnelle comme contemporaine, et la volonté de se tourner vers des horizons plus vastes. Ainsi les titres du septième album de Missaghju, *Vogliu Cantà*, qui racontaient avec *U mondu d'oghje* la crise du Covid ou, avec *Turmenti*, le drame du Bataclan. Sorti en mai 2022, le huitième et dernier album en date de Missaghju, *Spirit*, est le fruit de la collaboration avec Ghada Shbeir, cantatrice libanaise lauréate du World Music Award 2007. Universitaire, musicologue, professeur de musique orientale, d'histoire de la musique et directrice de la chorale de l'université Saint-Esprit de Kaslik, au Liban, Ghada Shbeir est spécialiste du chant sacré syriaque et porte l'antique culture d'un peuple chrétien de langue araméenne. Elle chante aussi les muwashahat des XI^e et XII^e siècles, ceux des grandes heures d'Al Andalus, une Andalousie musulmane qui disait les beautés de l'amour courtois et... du vin. Pour ces textes millénaires, elle a composé des mélodies qui, accompagnées des instruments et des voix de Missaghju, ont donné un album et un spectacle présenté notamment à Paris, en février 2024, au Théâtre de la Tour Eiffel. Pourtant, c'est à distance, à travers des échanges essentiellement numériques que tout ce travail avait été conçu en amont. Puis Alain a invité Ghada à Biguglia pour une résidence de création suivie d'un concert sur la scène du Spaziu culturale Carlu Rocchi, et l'histoire a commencé. «*J'ai habillé sa voix avec nos chœurs et nos cœurs. Nous en avons suivi la respiration et les mouvements, de là vient la force des enregistrements et des concerts*», explique-t-il. La transversalité culturelle de la Méditerranée, la façon dont les Corses comme les Moyen-Orientaux divisent – par exemple – la musique en quarts de tons, révèle des proximités que des millénaires ont construites.

Quant au message, on peut le dire commun à deux peuples qui – pour des raisons bien différentes, et bien plus durement pour l'un que pour l'autre – luttent pour leur existence et refusent de disparaître. On sait l'actualité d'un Liban frappé par tant de drames. On connaît la difficulté, bien moins tragique mais toujours complexe, pour la Corse de préserver sa langue et sa culture. L'écriture, le chant, la musique sont d'excellents moyens de résistance et de résilience. Le militantisme culturel a une force ardente que ni les distances ni le temps n'altèrent.

Avec Missaghju, Alain Gherardi poursuit ce combat concernant la langue corse. Des concerts sont prévus, durant la saison estivale, en Corse et ailleurs. Mais sans doute n'est-ce pas tout : sur sa page Facebook, Alain a publié des textes. Il salue Vicentellu d'Istria, vice-roi de Corse qui, au XV^e siècle, avait fait de Biguglia sa capitale, il parle aussi du temps, qui inexorablement passe, il parle de l'amour, celui qui toujours reste... On attend les musiques, mais en filigrane, on voit se dessiner le nouvel album et les spectacles nouveaux. ■ **Claire GIUDICI**

LITTÉRATURE

Histoires en mai

Depuis 19 ans, la manifestation Histoire (s) en Mai, portée par l'association Arte Mare, célèbre la littérature, le plaisir de lire et encourage la lecture publique. Elle s'intéresse cette année aux dystopies et aux uchronies. La littérature dystopique est dans l'air du temps, portée par nos inquiétudes, nos incertitudes : que faut-il craindre le plus, un totalitarisme étatique ou religieux, ou plutôt la revanche de la nature quand la planète est mise à mal ? Heureusement, reste le passé, stable, lui. Mais en sommes-nous bien certains, au fait ? En 2023, Histoire (s) en Mai partait en balade avec le train des écrivains et des historiens qui, depuis Bastia, a traversé la Corse grâce à un partenariat avec les Chemins de fer de la Corse (CFC), conforté cette année par la Centrale des activités sociales de l'énergie électrique et gazière (CCAS). Le 16, à Bastia, à partir de 15 h, la «promenade Salvatore Viale» est l'occasion de découvrir le patrimoine de la ville en musique, de la Bibliothèque patrimoniale Tommaseo Prelà à la citadelle. Le 17, 18 h, à la médiathèque de Castagniccia, à Folelli, rencontre avec les auteurs Pierre Bayard [*Aurais-je été résistant ou bourreau ?* éditions de Minuit], Yves Ravey [*Taormine*, éditions de Minuit] et Pierre-Antoine Marti [auteur de la thèse *Il sera une fois. Représentations de l'avenir dans la littérature d'anticipation, de l'âge d'or au cyberpunk*] pour évoquer les possibles du futur. Le 18, à partir de 9 h 15, auteurs et public (sur réservation) grimpent dans le train au départ de Bastia ; une halte à Venaco pour une table ronde avec Pierre Bayard, Yves Ravey, Pierre-Antoine Marti, Anouk Langaney, Carina Rozenfeld, Maxime Fontaine, Bertrand Puard et Léo Battesti ; puis à Ajaccio, visite du Musée Fesch et tea time avec l'équipe de l'association Racines de ciel, elle aussi engagée dans la promotion de la littérature. Retour le lendemain après une soirée à Porticcio et une matinée à Ajaccio. À bord du train, durant tout le voyage, diverses animations : quiz dystopie, atelier d'écriture collaborative, escape game, micro conférence historique... Clôture le 24 à Bastia, à la Bibliothèque patrimoniale avec une journée d'étude internationale dédiée aux *Canti corsici* de Niccolò Tommaseo, tout premier ouvrage dédié à la collecte de chants, poésies populaires et proverbes de Corse.

Les 16, 17, 18, 19 et 24 mai 2024. Bastia, Folelli, Venaco, Ajaccio, Porticcio.  04 95 58 85 50 / 06 81 19 90 74 & histoireenmai.corsica



EXPOSITION

La planète revisitée en Corse

Lancé en 2005 par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et Pro-natura international en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, le programme *La planète revisitée* a exploré la biodiversité négligée de divers territoires, du Vanuatu à la Corse en passant par la Nouvelle-Calédonie, le Mozambique ou la Guyane. En Corse, le programme mené entre 2019 et 2022, en partenariat avec la Collectivité de Corse et l'Office français de la biodiversité, a eu pour objectif de moderniser les inventaires de taxons méditerranéens en les enrichissant d'images numériques et en prélevant des échantillons de tissus destinés au séquençage ADN afin de compléter les données scientifiques collectées, jour après jour, par les acteurs de la conservation de la nature et du développement durable de l'Île (Università di Corsica, Parc naturel régional de la Corse, Conservatoire des espaces naturels de Corse...). Cette exposition est l'occasion de rendre compte des découvertes réalisées lors de cette expédition, en milieu terrestre comme marin et sous-marin. Le 18 mai, à 15 h, à l'occasion du vernissage, projection du film-documentaire qui propose de suivre l'équipe de scientifiques du MNHN qui a effectué les recherches en Corse, en présence du réalisateur, Lionel Boisseau [entrée libre mais sur réservation].

Du 18 mai au samedi 22 juin 2024. Auditorium de la Casa di e Scienze, Bastia.  04 95 55 96 71 / 72 & www.bastia.corsica/casa-di-e-scienze



THÉÂTRE

Fin juillet, début août

Comme tous les ans, trois sœurs reviennent pour l'été au village, dans leur maison de famille du Cap corse, U Palazzu. Comme tous les ans, leur tante, Antonia, gardienne de la maison et de la mémoire, est là. Comme tous les ans, le voisin, Vincent, passe dire bonjour. Et comme tous les ans, se rejoue la scène «*du retour des sœurs au village*». Sauf que cette année, un triste anniversaire est fêté, celui de la mort de leur père. La tempête se lève, les verres se vident, le tilleul centenaire menace la toiture, le volet claque, le sauté de veau mijote, les pommes au four crament, et les voitures passent... La voix du père s'est tue, celles des sœurs ne s'entendent pas et l'avenir inquiète. «*Une comédie qui grince autant que les portes de cette maison d'Américain. Nous mettons sur le plateau, et sur la table de cette famille, les thèmes qui nous sont chers... la langue, l'identité, la diaspora, le retour au village, la vie au village, le monde d'après*» souligne Charlotte de Casanova qui a écrit le texte pour la compagnie A Funicella lors d'une résidence à la Mostra Teatrale de Pieve.

Le 21 mai 2024, 21h. Salle Timo Pieri, Prunelli-di-Fiumorbu  04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

DU DUEL AU DÉBAT



En politique, on appelle ça « faire un coup ». Le très discret François-Xavier Bellamy en a réussi un, sans qu'on sache si son score aux élections européennes du 9 juin s'en ressentira. Le 7 mai, tête de liste du parti Les Républicains, crédité d'un faible score dans les sondages (autour de 7 %), il s'est rendu « sur un coup de tête » rue Saint-Guillaume à Paris pour faire face aux étudiants qui bloquaient Sciences-Po en guise de soutien à Gaza. Il y avait là le député Louis Boyard, membre de la France insoumise, aussi vociférateur que Bellamy, philosophe de son état, est pondéré.

Malgré les huées (« Bellamy, casse-toi ! ») il est resté, a tenté de dialoguer avec les défenseurs du peuple palestinien, qui sont surtout des contempteurs d'Israël. Face à Boyard, Bellamy n'a pas eu de mal à prendre le dessus. À droite, on s'est frotté les mains : le candidat de LR était jusqu'alors inaudible et il y a bien longtemps que Les Républicains n'avaient pas fait l'actualité.

Tout en observant le match des deux parlementaires, je finissais la lecture d'un délicieux récit d'un autre temps, *Jaurès en duel*, signé du préfet Frédéric Potier (éditions Le bord de l'eau). L'action se passe en 1904 : le grand Jean Jaurès provoque en duel Paul Déroulède, poète et responsable politique, qui l'a accusé d'être « le plus odieux pervers de conscience qui ait jamais fait en France le jeu de l'étranger ».

Mais Déroulède est exilé en Espagne pour avoir fomenté un coup d'État cinq ans plus tôt. Qu'à cela ne tienne ! Jean Jaurès, accompagné de quelques proches et de son médecin - au cas où -, prend le train Sud-Express gare d'Orsay à Paris, direction Saint-Sébastien. Douze heures de voyage ! Sur place, le duel est interdit. Après quelques péripéties, les deux duellistes se retrouvent donc en France, du côté de Béthobie. Les plus hautes autorités sont au courant mais font comme si elles ne voyaient rien. Le ministre de l'Intérieur lui-même, Émile Combes, a donné son feu vert. Les policiers veillent. Les journalistes se bousculent (on voit même un Anglais et un Américain) et environ cinq-cents personnes se massent dans la prairie pour assister au spectacle. L'affaire se joue au pistolet. Chacun tire une balle. Nul

n'est tué ni blessé. Les médecins vérifient que tout va bien. Déroulède refuse la main que lui tend Jaurès, qui n'a plus qu'à reprendre le Sud-Express pour Paris en gare d'Hendaye, où une petite foule est venue le saluer.

RIEN DEPUIS 1967

Cet épisode, qualifié de « morceau d'archéologie politique » par Frédéric Potier, qui le décrit si bien, n'est pas le dernier duel politique, armes à la main. Le dernier mit face à face, en avril 1967, le député et maire de Marseille Gaston Defferre et le député gaulliste René Ribière. Le premier avait traité le second d'« abruti ». Peut-être même d'« abruti congénital » selon certains témoins d'une séance très houleuse après la déclaration de politique générale du nouveau Premier ministre, Georges Pompidou. Le duel eut lieu à Neuilly et Ribière en sortit avec une double estafilade au bras. Defferre était un récidiviste : en 1947, pour avoir giflé son collègue Paul Bastid, il avait été provoqué au pistolet. Nul n'avait été touché.

Depuis, plus rien. Les responsables politiques réclament aujourd'hui d'autres sortes de duels, persuadés qu'à la fin de l'envoi, ils touchent. Depuis l'émission télévisée À armes égales (tout est dans le titre) ils réclament tous des face à face. Emmanuel Macron caresserait l'idée, dit-on du côté de l'Élysée, de proposer un débat télévisé à Marine Le Pen. Quel drôle d'idée ! il n'y a pas d'élection présidentielle en vue. Emmanuel Macron ne sera pas candidat à la prochaine et peut-être Marine Le Pen ne le sera-t-elle pas non plus, embourbée dans un procès à venir ou peut-être poussée vers la sortie par les amis de Jordan Bardella.

Jordan Bardella, justement, va débattre avec Gabriel Attal le 23 mai. Un Premier ministre en exercice face à un responsable important de l'opposition, c'est un classique. On l'a vu entre Raymond Barre et François Mitterrand ou entre Laurent Fabius et Jacques Chirac, qui étaient tous d'une autre trempe. On nous annonce cette fois à grand renfort de trompette ce duel des trente-naires comme un sommet de la vie politique. Il est vrai que celle-ci est si faible en arguments, en rhétorique et parfois en talent qu'on saura se contenter de peu. ■



VU, LU ET VÉCU...

Illustration ICN d'après photo DR; photo QntkhnvCreative Commons

Un monde parallèle

Journaliste au *Nouvel Obs*, Emmanuelle Anizon est partie à la recherche des complotistes [elle les appelle «*les défiants*»] qui assurent que Brigitte Macron est un homme. Cela donne un remarquable livre, *L'affaire Madame* (Editions StudioFact), documenté et écrit d'une plume alerte. L'épouse du président de la République, selon les «*défiants*», serait donc transgenre et s'appellerait Jean-Michel Trogneux, le frère de Brigitte. Emmanuelle Anizon a retrouvé Natacha Rey, à l'origine de la rumeur, et a plongé dans le monde de ceux qui font circuler cette fake news mais croient aussi que le vaccin contre le Covid injecte des produits invouables ou que les avions crachent dans le ciel des «*chemtrails*» destinés à nous empoisonner. Relayée depuis 2021 par Facebook et ses maudits algorithmes, la «*rumeur Brigitte Macron*» s'est répandue à l'étranger, notamment aux États-Unis où une rumeur similaire avait frappé Michelle Obama.

L'intérêt du livre est de montrer que les «*défiants*» ne sont pas tous des imbéciles ou des marginaux. On y trouve des gens cultivés, insérés dans la société, et c'est bien ce qui est troublant. Ils sont persuadés que les «*élites mondiales, corrompues et perverses*», ont juré la perte des «*gueux*» pour protéger leur «*entre soi*». *L'affaire Madame* évite les caricatures en décrivant ce monde parallèle, cet autre «*entre soi*» où le concept de vérité n'existe plus. Emmanuelle Anizon voit dans ce phénomène «*une faillite collective*» de la société. Question aux politiques [et aux médias]: comment retisser le fil de la confiance pour faire revenir les «*défiants*» dans le monde réel?

Comme les femmes

Les statistiques de la sécurité routière et des compagnies d'assurances sont formelles: les femmes conduisent mieux que les hommes et surtout provoquent beaucoup moins d'accidents. Alors qu'elles représentent à peu près 49 % des conducteurs, elles sont en cause dans 16 % des accidents mortels sur les routes de France. Et 93 % des conducteurs alcoolisés impliqués dans un accident sont des hommes. Pourtant, les idées reçues ont la vie dure et on entend encore quelques machos faire rimer «*femme au volant*» avec «*mort au tournant*». Ils ont bien tort.

Une association, Victimes et citoyens, a eu l'idée d'une

campagne de sécurité routière originale, avec pour slogan «*Conduisez comme une femme*», avec des affiches sur internet et dans le métro. Objectif: susciter «*une prise de conscience chez les conducteurs masculins pour provoquer un changement de mentalité et donc de comportement*». Ce ne sera pas inutile: entre le début 2023 et le début 2024, la mortalité routière a augmenté de 30 %.

La flamme et les regrets

Il y a quelques mois, la publication du parcours de la flamme olympique n'avait pas suscité beaucoup de commentaires. Mais le 8 mai, il y a eu Marseille: la flamme arrivant de Grèce à bord du Belem, le Vieux-Port en folie, la patrouille de France, la V^e de Beethoven et le rappeur Jul, la Marseillaise et un arc-en-ciel opportun sur des scènes superbes. De quoi susciter quelques jalousies. Alors que quatre-cents communes préparent à leur tour le passage de la flamme, qui était le 14 mai en Corse, c'est le temps des regrets dans les lieux qui n'ont pas voulu déboursier les 180 000 euros nécessaires: à Lyon, on se prend à regretter de n'avoir pas la même fête qu'à Marseille. Les partis politiques locaux s'en renvoient la responsabilité, oubliant qu'ils étaient tous, des écologistes à la droite, hostiles à une telle dépense...

Vive la dictée!

Bernard Pivot, disparu le 6 mai, était tellement aimé des Français que même ceux qui ne regardaient pas ses émissions sont persuadés d'en avoir été des fidèles. Les libraires, eux, ne mentent pas: ils savent que, le samedi matin, ils avaient intérêt à avoir en boutique les titres dont les auteurs avaient brillé la veille «*chez Pivot*», ce mantra synonyme de bonnes ventes.

Dans un pays qui aime Molière et Victor Hugo, on ne peut que se réjouir de voir pleurer l'homme qui fit tant aimer les livres. On remarquera aussi que le masochisme français n'est jamais très loin: car Bernard Pivot fut aussi l'homme des dictées. Il aura fait faire des dictées à des milliers de Français de tous âges et de toutes conditions. Dans toute la France, on s'est bousculé pour le plaisir de dompter les barbarismes, de décrypter des mots inconnus, d'entendre chanter la langue française. Un homme capable de tels exploits mérite une éternelle gratitude. ■



Votre rêve
accessible



www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40